



Comment résilier mon contrat de formation par correspondance

Par **stephclo**, le **12/11/2011** à **13:44**

Bonjour,

Le 25 avril 2010, je me suis inscrite au centre européen de formation pour la préparation d'un CAP petite enfance. Le souci c'est que je n'ai jamais eu le temps de poursuivre cette formation car je travaille maintenant très régulièrement dans les collèges donc je travaille pendant les périodes scolaires ce qui m'empêche en plus d'espérer un stage dans une école maternelle comme je le souhaiter à l'inscription. De plus j'élève seule ma fille, et le coût de cette formation est assez cher, je paie 55.91euro par mois, ce qui me ferait payer jusqu'à août 2013. Trop lourd pour mon petit budget.

Quelqu'un peut-il me donner une réponse concrète sur le moyen de résilier? et puis-je espérer un remboursement même partiel?

Merci beaucoup car je suis vraiment en galère.

Par **pat76**, le **12/11/2011** à **18:47**

Bonjour

Dans votre contrat signé avec l'établissement de formation il a été obligatoirement retranscrit l'article L 444-8 du Code de l'Education.

Lisez-le attentivement et vous comprendrez que vous aviez un délai pour résilier votre contrat, mais qu'il est possible de le résilier à n'importe quel moment à la suite d'un cas fortuit

ou en cas de force majeure. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Encore faudrait-il que vos difficultés financières soient acceptées comme cas de force majeure par l'établissement d'enseignement.

J'ai un très gros doute sur ce point.

Quant à un remboursement même partiel, il ne vaut mieux pas y compter.

Par **stephclo**, le **13/11/2011** à **10:11**

Le problème est financier certes mais également le fait que je n'ai pas le temps et qu'il est impossible pour moi de faire de stage! Donc tout ça pour rien.